

Parc naturel régional

de

Camargue

Cahier des charges

**Mise en oeuvre d'une activité de randonnée équestre
à titre expérimental dans le site des anciens salins de Giraud (Camargue)**

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Préambule



1.1 Contexte géographique et naturel

Salin-de-Giraud est un village de la commune d'Arles (distante de 40 km), né dans un espace vierge à l'embouchure du Grand Rhône où l'environnement naturel est exceptionnel (étangs et marais plus ou moins salés). Il compte environ 2000 habitants.

1.2 Contexte historique et socio-économique

Ce village a été le théâtre d'un essor économique important depuis le milieu du XIX^{ème} siècle en relation avec l'exploitation du sel, associé ici à l'industrie chimique (Solvay, Péchiney), et qui a débuté en 1855. Le développement de ces activités a été suffisamment important pour marquer :

- . l'architecture du village : construction de deux cités ouvrières distinctes dites « Péchiney » et « Solvay » de 1855 à la seconde guerre mondiale.
- . la population : à forte proportion de travailleurs immigrés issus de nombreux pays, une organisation sociale selon le mode de vie du paternalisme industriel.
- . l'histoire économique : locale (principale industrie dans le delta du Rhône avant l'émergence de Fos/mer), régionale (liens avec les savonneries de Marseille) et nationale (le sel de Salin-de-Giraud a été à la base de nombreuses filières industrielles pendant 150 ans).

Ce secteur sud de la Camargue a connu récemment de profondes mutations économiques (récession de l'activité industrielle), foncières (acquisition de 7 000 ha de salins par le Conservatoire du littoral), touristiques (forte pression sur les plages de Beauduc et Piémanson), urbaines (extension, projets d'urbanisation) et sociales.

1.3. Contexte du projet

Dans le cadre de ses missions, le Parc naturel régional de Camargue, en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la Tour du Valat, la Réserve nationale de Camargue et le Conseil de Parc a proposé d'engager une réflexion/concertation sur l'avenir de Salin-de-Giraud et des espaces naturels le bordant. Retenue dans le cadre de l'appel à projet de la Fondation de France, cette concertation a débuté en octobre 2013 et s'échelonne sur 2 ans. Elle fait appel à des méthodes innovantes « d'intelligence collective » et de constructions collaboratives. Elle s'appuie sur un groupe de participants composé d'une trentaine de membres représentant le panel d'habitants, de professionnels et d'usagers qui disposent de moyens matériels et humains et d'une assistance méthodologique pour développer ses idées et ses projets.

1.4 Contexte humain

La première étape de la concertation a fait émerger une volonté de valorisation des espaces naturels autour de Salin-de-Giraud dans l'objectif de permettre la découverte du patrimoine naturel autour du village. Dans ce cadre, le groupe a souhaité développer un projet fort et créatif d'itinéraire de découverte des espaces naturels. Cet itinéraire est en partie conçu sous la forme d'une randonnée équestre, qui fait l'objet du présent appel à candidature.

Le groupe de suivi est attaché à une mise en œuvre collaborative de ses projets. Le projet devra donc se réaliser en lien étroit avec lui afin que ses aspirations puissent être portées à la connaissance du prestataire retenu pour expérimenter le circuit de randonnée équestre.

Article 1

L'activité de randonnée équestre (voir carte en PJ) est pratiquée en 2015 à titre expérimental du 01^{er} juin au 31 octobre. Les jours seront précisés en fonction des activités de chasse et du calendrier de pâturage).

Article 2

La randonnée s'effectue avec un accompagnement obligatoire par le(s) prestataire(s) retenu(s). Aucune sous-traitance n'est autorisée.

Le prestataire disposera des diplômes nécessaires en matière de tourisme équestre.

Article 3

Le point de départ de la randonnée est situé dans Salin de Giraud au bois sacré (propriété de Solvay dont l'entretien est confié à la commune). Une barre d'attache avec anneaux est à aménager ainsi qu'un point d'eau. Si des difficultés survenaient du fait de sa localisation, il ne pourra être déplacé durant l'expérimentation qu'avec l'accord préalable du groupe de concertation.

Article 4

Le nombre maximum de randonnées par semaine est fixé à 3.

Si plusieurs prestataires sont retenus, un calendrier sera mis en place par la structure gestionnaire du site.

Article 5

Le nombre maximum de cavaliers par jour de randonnée est arrêté à 12.

Article 6

Le temps total de randonnée sur l'itinéraire testé est estimé à 7 heures.

Il sera donc réalisé sur une journée, avec une pause déjeuner.

Il est envisagé de réaliser cette randonnée sur 2 demi-journées comprenant un bivouac au hameau des Sablons.

Le prestataire devra proposer une organisation logistique précise sur l'approvisionnement des hommes et des chevaux pour ces 2 solutions. Si les conditions (à préciser) ne sont pas réunies, l'activité de bivouac sera écartée.

Article 7

Le prestataire pourra également proposer des balades accompagnées destinées à des cavaliers qui possèdent leurs propres chevaux.

Dans ce cas, il est précisé que tout propriétaire souhaitant pratiquer le parcours avec ses propres chevaux, endosse la responsabilité de ses choix et de ses actes (assurances, responsabilité civile). Il ne pourra en aucune manière tenir responsable le prestataire et les gestionnaires du site d'un quelconque accident. Compte tenu de la difficulté du terrain (marais, sable, sel, moustiques, canicule...), il est recommandé d'utiliser des chevaux de race Camargue.

Le prestataire s'engage à régler ou faire régler les frais qui pourraient être générés par cet accident (évacuation d'un animal, d'une personne...).

Article 8

Compte tenu du statut du site et de sa vocation de préservation des espaces naturels (propriété du Conservatoire du littoral et des Salins), l'activité se pratiquera dans le plus grand respect de l'environnement et des activités salicoles (déchets rapportés, aucun dérangement des colonies d'oiseaux, discrétion).

Article 9

La prise en charge de randonnées ne pourra commencer qu'après la réalisation d'une journée de formation du prestataire sur l'environnement du site (histoire, faune, flore, activité salinière...) et les pratiques de tourisme durable qu'il s'engagera à respecter.

Dans sa candidature, le prestataire devra exprimer et détailler ses connaissances du site et sa motivation pour le valoriser.

Article 10

Au début de l'expérimentation, le prestataire exposera aux co-gestionnaires et au groupe de concertation du site les tarifs qu'il pratiquera de ses balades comprenant les différentes options (déjeuner compris, bivouac...).

Article 11

L'itinéraire testé par le prestataire pourra être modifié en cours d'expérimentation à la demande du prestataire ou du groupe de concertation pour améliorer sa prestation touristique; ou des gestionnaires et propriétaires, si les conditions écologiques ou de production de sel le justifient (nidification d'oiseaux remarquables ou découvertes de stations de plantes ou d'animaux rares le long du parcours ...). A ce titre, le prestataire sera informé par les gestionnaires du site et de la compagnie des Salins du Midi de la sensibilité de certains passages en cours de saison.

Article 12

Le prestataire s'engage à effectuer un bilan des atouts et contraintes de la randonnée équestre sur le parcours testé avec le groupe de concertation à l'issue de l'expérimentation. Des bilans intermédiaires (2 à 3) seront réalisés en lien avec les co-gestionnaires et le groupe de concertation.

Les co-gestionnaires s'engagent à :

- Solliciter la Compagnie des Salins du Midi en vue d'obtenir les autorisations nécessaires au bon déroulement de la randonnée équestre
- Solliciter, auprès de la commune et de Solvay, les autorisations d'utilisation du Bois Sacré comme lieu de départ et d'arrivée et d'y prévoir les aménagements minimaux (point d'eau et barre d'attache)
- Associer les cabaniers de Beauduc et contacter l'association. Prévoir en lien avec eux l'aménagement du point de pause déjeuner et éventuellement de bivouac.
- Relayer la communication sur ces nouvelles offres dans leurs propres circuits de communication et ceux de leurs partenaires (Offices de tourisme notamment)

A compléter par : la liste des pièces à fournir par les candidats, la date et le lieu de remise de leur offre.

Liste des pièces à fournir par le candidat :

- **Lettre de motivation**
- **Curriculum vitae**
- **Composition de sa structure (moyens humains, moyens financiers, nombre de chevaux...)**
- **Une proposition de prestation : technique et financière**